

Dispositif-langue: PARLE

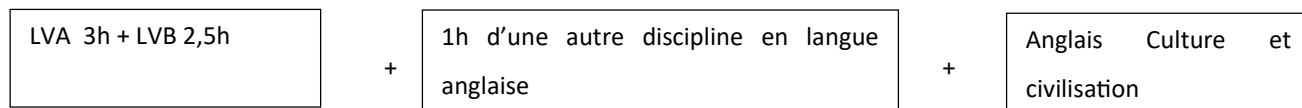
Votre enfant entre en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} en septembre prochain. Il est possible qu'il soit dans l'une des classes (4 classes par niveau) dans lesquelles est mise en place un **Parcours Adapté et Renforcé en Langue Etrangère** (PARLE – Anglais).

Grâce à ce dispositif inspiré de la politique des langues du réseau l'AEFE, il est proposé en complément des heures réglementaires d'anglais,

- **Deux heures de plus d'anglais** sur l'emploi du temps des élèves :
- Une heure de culture et civilisation du monde anglophone - enseignant d'anglais différent de celui de la Langue vivante 1
 - Une heure d'enseignement d'une autre discipline en anglais (*H-G ou Math ou Technologie ou EPS*)

L'objectif est de permettre à chaque élève du LFBP qui le souhaite de bénéficier à minima de 5h d'anglais contre 3h aujourd'hui pour renforcer ses compétences en culture anglophone. La 2^{ème} heure permet aux élèves d'utiliser la langue comme vectrice c'est-à-dire la langue pour faire quelque chose. Le quota horaire de chaque discipline est préservé comme habituellement. Les deux heures viennent donc en supplément.

Exemple pour le niveau de 5^{ème}



Conditions d'entrée :

- Le dispositif s'adresse **aux élèves non SIA. Il est accessible sans test.** Il faut avoir envie d'approfondir son niveau de la langue anglaise. Il faut donc être curieux et ouvert à la connaissance de la culture et des modes de pensée des pays anglophones.
- Ce n'est pas un dispositif de remédiation, mais d'approfondissement et d'ouverture.

Les familles ne pourront pas choisir la discipline que l'enfant suivra à la rentrée. Celle-ci peut également être différente d'une année sur l'autre, l'objectif étant essentiellement de renforcer les compétences d'utilisation de la langue en contexte. **Les disciplines concernées sont les suivantes : Anglais, Histoire/géographie, Technologie, Mathématiques et EPS. Les horaires et les disciplines seront inscrits sur l'emploi du temps des élèves et sont des horaires de cours obligatoires.**

Il n'y aura pas d'évaluation chiffrée, mais une appréciation sur l'implication/la motivation et les compétences développées de l'élève sur le bulletin. Sans être des préalables, ces appréciations seront prises en compte dans les critères d'intégration de la Section Européenne pour l'entrée en Seconde.